

Image not found or type unknown



Indemnités pour greve du personnel du centre commercial xXXX

Par **frainais celine**, le **03/02/2018** à **21:01**

Bonsoir

Je suis actuellement locataire d'une cellule au sein d'un centre commercial xxxxxxxx.

Aujourd'hui j'ai eu la bonne surprise à mon arrivée de découvrir les grévistes du xxxxxxxx devant le centre.

Le responsable du xxxxxxxx ne voulant pas recevoir les grévistes a décidé de fermer l'entrée du centre à 11h30, et à 16H00 nous avons eu l'annonce que le centre fermait définitivement pour la journée.

Suis en droit de réclamer quelque chose à mon bailleur? DU type prorata de loyer, ou encore perte d'exploitation?

Merci d'avance